

# DEPLACEMENTS SUR CORDES NIVEAU 2

## PERSONNES CONCERNEES :

- Ce module s'adresse aux personnes ayant à réaliser des travaux en hauteur ou des déplacements, à la montée ou à la descente, mais sans réaliser de fractionnements de la corde de travail et sans réaliser d'ancrages spécifiques pour évoluer en hauteur et nécessitant le port d'équipements de protection individuelle contre les chutes

## OBJECTIF PRINCIPAL :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques concernant la législation et l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle lors du travail en hauteur avec des cordes, à la montée et la descente.

## DUREE DE LA FORMATION :

- 3 jours (soit 21 h)

## NOMBRE DE PERSONNES :

- 6 maxi

## PRISE EN CHARGE :

- Possibilité de prise en charge par votre OPCA

## LIEU DE LA FORMATION :

- **En INTRA**
  - Dans votre entreprise

## TARIF DE LA PRESTATION :

- **2200,00 euros**

## INSCRIPTION :

**Eric AUBERT**

Guide de Haute Montagne

3 la buidonnaire 73500 AUSSOIS

Tel : 06 76 17 32 07

Mail : [contact@aubert-formations.com](mailto:contact@aubert-formations.com)

Site : <http://aubert-formations.com>

Organisme de Formation enregistré sous le N° 82 73 01124 73

Auprès de la préfecture de région Rhône-Alpes



## RAPPEL LEGISLATIF :

### Article R4323-89(extraits)

L'utilisation des techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes est conditionnée au respect des conditions suivantes :

1° Le système comporte au moins une corde de travail, constituant un moyen d'accès, de descente et de soutien, et une corde de sécurité, équipée d'un système d'arrêt des chutes...

2° Les travailleurs sont munis d'un harnais antichute approprié, l'utilisent et sont reliés par ce harnais à la corde de sécurité et à la corde de travail.

3° La corde de travail est équipée d'un mécanisme sûr de descente et de remontée et comporte un système autobloquant qui empêche la chute de l'utilisateur au cas où celui-ci perdrait le contrôle de ses mouvements. La corde de sécurité est équipée d'un dispositif antichute mobile qui accompagne les déplacements du travailleur ....

## CONTENU :

### Théorie : (2h00)

- Législation, principes généraux de prévention.
- Textes réglementaires concernant le travail en hauteur (code du travail français, directives européennes).
- Les équipements de protection individuelle (conception, usage, stockage, entretien et contrôle)
- Les forces en action (facteur de chute, force de choc, tirant d'air)

### Pratique : (17h00)

- Présentation et réglage des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.
- Les nœuds usuels.
- Essai de suspension sternal + dorsal.
- Amarrage provisoire (simple, double, machard) à l'aide d'un anneau de sangle (EN 795).
- Ligne de vie provisoire horizontale en corde et déplacement.
- Progression sur double cordes verticales :
  - A la descente
  - A la montée
- Manœuvre d'évacuation à la descente
  - Personne consciente
  - Personne inconsciente

### Mode d'évaluation(2h00)

- Examen de fin de stage pratique et théorique avec validation des acquis
- Une Attestation individuelle de suivi de stage et de capacité de chaque employé sera remise à l'employeur en fin de formation
- Un carnet de formation sera remis à l'employé en fonction de ses capacités. Il pourra se mettre dans le portefeuille du stagiaire

**L'accent sera surtout donné sur la pratique avec des mises en situations concrètes**



**AUBERT Eric**  
Guide de Haute Montagne

## METHODE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION DEPLACEMENT SUR CORDES Niveau 2

### METHODE PEDAGOGIQUE

- La formation sera surtout axée sur l'apprentissage et la répétition des gestes avec correction des gestes pouvant présenter des risques immédiats ou ultérieurs pour le stagiaire.

#### Partie Théorique : (2h00)

- Un tour de table sur les expériences personnelles des stagiaires vis-à-vis de la hauteur et des contraintes spécifiques de leur travail débutera la formation.
- Les explications sur le facteur de chute et la force de choc se feront par démonstration sur Paper bord.
- Les données concernant la législation sur le travail en hauteur et sur l'entretien des Equipements de Protection Individuelle se feront par oral et par démonstration en salle

#### Partie Pratique : (17h00)

Durant la partie pratique, les explications et démonstrations seront réalisées sur la base des échanges préalables sur les tâches effectivement réalisées par les stagiaires.

Nous chercherons la meilleure solution possible correspondant au contexte législatif, à la limite d'utilisation du matériel et à la contrainte physique des stagiaires.

Les exercices seront progressifs et évolutifs suivant la compréhension des stagiaires.

#### Validation : (2h00)

Un questionnaire de fin de stage sur la compréhension de la partie théorique et des forces en action terminera la formation.

Au préalable, les stagiaires seront jugés sur la compréhension des acquis appris durant la partie pratique de la formation. Un contrôle individuel des acquis permettra de dresser la liste des personnes jugées compétentes pour effectuer en sécurité les manœuvres apprises durant la formation

### SUPPORT DONNE AUX STAGIAIRES :

Un fascicule sera remis à chaque stagiaire ayant participé à la formation. Ce fascicule comprendra :

- Les textes législatifs vus durant la formation
- Le facteur de chute
- La force de choc
- Le tirant d'air
- Les principales normes concernant les E.P.I
- Les nœuds appris durant le stage

### SUPPORT REMIS AU DONNEUR D'ORDRE :

Un rapport avec des photos prises durant la formation sera donné.

Il comportera un avis avec les points forts et les points faibles sur chacun des stagiaires.

Il appartiendra à l'employeur, à la suite du bilan de formation d'accorder ou pas à l'employé l'habilitation de travail en hauteur.

### ATTESTATION DE STAGE :

Une attestation individuelle de suivi de stage sera remise à l'employeur

### CARNET DE FORMATION :

Un carnet de formation servant d'attestation de stage sera remis à chaque stagiaire.

Le carnet pourra se mettre dans le portefeuille du stagiaire.



**AUBERT FORMATIONS**

Organisme enregistré sous le N° 82 73 01124 73 auprès de la préfecture Rhône-Alpes  
3 la Buidonnière

73500 AUSSOIS

aubert.eric@wanadoo.fr

06 76 17 32 07

**CARNET DE FORMATION**

de .....

Eric AUBERT

Guide de Haute Montagne

3 la buidonnière 73500 AUSSOIS

Tel : 06 76 17 32 07

Organisme de Formation enregistré sous le N° 82 73 01124 73